



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 16 novembre 2023 - Délibération n° 2023-078

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DES ÉLUS

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 10 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Massicot.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par délibération n°2020-041 du 25 juin 2020, l'assemblée délibérante a fixé la représentation des élus au Conseil Municipal des Enfants (CME) comme suit :

Président de droit : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Membres :

- Madame Géraldine Denigot,
- Madame Anne-Cécile Hurtel,
- Monsieur Jean-Luc Guillaume,
- Monsieur Loïc L'Haridon.

La Minorité a sollicité récemment Monsieur le Maire pour lui demander la désignation d'un suppléant, en la personne de Monsieur Thomas Maréchal, qui pourrait remplacer Monsieur L'Haridon en cas d'absence de celui-ci aux réunions du CME.

Monsieur le Maire a émis un avis favorable à cette désignation.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_425-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°2020-024 du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,
Vu la délibération n°2020-041 du 25 juin 2020 portant désignation de délégués du Conseil Municipal auprès de commissions, comités et organismes,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE Monsieur Thomas Maréchal comme suppléant de la Minorité au Conseil Municipal des Enfants.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Sylvie Massicot
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **22 NOV. 2023**